

## Dossier

### Place à la concertation!

Le conseil de concertation locale (CCL) renforce et facilite le dialogue entre l'Office et les représentants des locataires.

#### Rencontre avec

Quatre membres du CCL

#### Le point sur les travaux

#### C'est pratique



## ÉDITORIAL



**Christiane Radenac**  
Présidente de Courbevoie Habitat.

**A**insi que je vous l'annonçais dans la lettre info du mois d'octobre 2016, le Conseil d'Administration de l'Office a acté la création, en son sein, d'une commission « incivilités-sécurité ».

Lors de sa première réunion, le 20 février 2017, celle-ci a dressé un premier constat sur les incivilités, actes de vandalisme et violences constatés sur le parc de l'Office au cours de l'année 2016.

Un certain nombre de propositions intéressantes ont d'ores et déjà retenu mon attention comme le recensement des lieux sensibles sur le patrimoine ou l'identification de tous les relais possibles (gardiens, associations de locataires...) pour mieux gérer les flux d'informations et trai-

ter avec plus de diligence les problèmes constatés. J'ai demandé à ce que tous les moyens susceptibles d'être mis en œuvre pour lutter contre les actes de vandalisme et d'incivilités soient étudiés et évalués.

Dans la continuité des actions déjà entreprises, je tenais également à vous informer de la décision de l'Office de participer à la montée en puissance de l'équipe de médiation de la ville de Courbevoie qui contribuera à améliorer la sécurité au sein du patrimoine de l'OPH.

Je fonde de réels espoirs sur la mise en place de ces deux dispositifs afin que chacun d'entre vous puisse trouver au sein de sa résidence, la quiétude à laquelle il peut prétendre.

## DOSSIER

### Place à la concertation !

**Courbevoie-Habitat remet en selle cette année son conseil de concertation locale (CCL). Une instance destinée à renforcer et faciliter le dialogue entre l'Office et les représentants des locataires.**

Refonte du règlement intérieur, réflexion sur l'adaptation des logements au handicap et au vieillissement, aménagement des locaux à vélos et poussettes... les sujets qui seront inscrits à l'ordre du jour du conseil de concertation locale sont nombreux !

Parce qu'ils concernent tous - très directement - la vie quotidienne des locataires, il est légitime que leurs représentants s'en saisissent. La réunion régulière du conseil de concertation locale leur en donnera l'occasion. L'article 2 du plan de concertation locative rédigé par l'Office en définit l'objectif principal : « Favoriser les relations locatives locales en instaurant une consultation pour avis des locataires ».

C'est ainsi que le CCL pourra être consulté sur les différents aspects de la gestion d'un immeuble ou d'une résidence, qu'il s'agisse d'opération d'amélioration, de démolition ou reconstruction. Il réunira ses membres « au moins une fois par semestre et autant que de besoins » (article 6).

Prévue par la loi « Solidarité et Renouvellement urbain » du 13 décembre 2000, la politique de concertation engagée par l'OPH Courbevoie ne se limite pas à l'installation d'un CCL, elle fournit également aux associations de représentants des locataires les moyens matériels de jouer le rôle essentiel qui est le leur. Celles-ci vont disposer d'un budget de 8 332 € (répartis entre elles au prorata de leur poids électoral) et d'un local, situé au rez-de-chaussée du 14 rue du Président Krüger. N'hésitez pas à aller les y rencontrer.



### Qui siège au CCL ?

L'article 5 du plan de concertation locative prévoit que siègent au conseil de concertation locative des représentants de Courbevoie-Habitat, les administrateurs élus représentants des locataires, les représentants des associations affiliées aux organisations nationales siégeant à la Confédération nationale du logement (CNC) et des représentants des associations ayant obtenu 10% des suffrages exprimés aux dernières élections.

Soit près d'une quinzaine de membres permanents auxquels peuvent se joindre ponctuellement des personnes dont les compétences sont jugées utiles pour traiter les questions à l'ordre du jour.

### EN BREF

*Les gardiens, premiers maillons de la chaîne de gestion des réclamations et d'entretien du patrimoine vont bientôt disposer de matériel informatique pour faire remonter en temps réels les problèmes rencontrés par les locataires.*

## RENCONTRE AVEC... QUATRE MEMBRES DU CCL

**Nous avons choisi de donner la parole à quatre acteurs associatifs locaux qui représentent les locataires au conseil de concertation locale. Ils expriment leurs attentes vis-à-vis de cette instance qui reprend vie à Courbevoie aujourd'hui.**

**Jean-Pierre Lepoutre,**  
administrateur  
à Courbevoie-Habitat,  
représentant de la  
Confédération générale  
du logement (CGL).



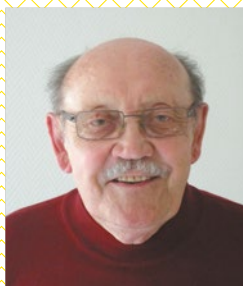
« L'objectif du conseil de concertation locale est à mes yeux que le bailleur puisse mieux prendre en compte le point de vue des résidents et que les résidents aient une meilleure compréhension des problèmes du bailleur. En tant que représentants des locataires, notre rôle sera de relayer les problèmes et les attentes des résidents, d'être leur porte-parole. Je pense que la relance de cette instance est une très bonne chose pour que nous ayons un lieu d'information et d'échange dynamique, qui sera très utile au vivre ensemble! »

**Jean-Louis Mace,**  
administrateur  
à Courbevoie-Habitat,  
représentant de l'Union  
nationale des locataires  
indépendants (UNLI)

« Le Conseil de concertation locale va nous permettre d'évoquer, de manière régulière, avec Courbevoie-Habitat tout ce qui peut être amélioré dans les immeubles, tous les sujets qui contribuent au bien être des locataires. La première réunion a porté sur une mise à jour du règlement intérieur, ce qui constitue une base pour clarifier les droits et les devoirs de chacun. C'était une bonne initiative pour commencer car l'ancien règlement devait avoir une bonne dizaine d'années! Nous avons bon espoir que le bailleur soit à notre écoute. »



**Guy Quenneville,**  
administrateur  
à Courbevoie-Habitat,  
représentant de la  
Confédération nationale  
du logement (CNL)



« Nous sommes satisfaits que des moyens soient mis à notre disposition pour que nous ayons plus de visibilité et que nous puissions ainsi avoir plus d'échanges avec les locataires que nous représentons. Le but de notre présence dans cette instance sera de donner notre avis sur les dossiers qui seront soumis à notre connaissance, en défendant toujours le point de vue des locataires sur toutes les questions liées à l'habitat, au cadre de vie et aux loyers. J'espère que nous pourrons aussi parler du devenir de notre office dans le cadre du Grand Paris. La réactivation de ce Conseil ouvre en tout cas de bonnes perspectives en termes d'information et citoyenneté. »

**Bégonia Clément,**  
représentante de la  
Confédération syndicale  
des familles (CSF)

« La relance de ce conseil de concertation locale est le signe que l'équipe actuelle est dynamique et qu'elle souhaite que nous avancions tous main dans la main. Je serai par exemple attentive à ce que toutes les réhabilitations tiennent compte des souhaits des locataires et des expériences tirées des précédentes réhabilitations. Notre rôle sera aussi de trouver des solutions de compromis sur des sujets tels que la suppression des vide-ordures. Pour cela, il nous appartient d'être à l'écoute de tous pour trouver une solution convenable pour tout le monde. »



## C'est pratique

### Ayez le réflexe du prélèvement automatique !

Les paiements en espèces étant désormais plafonnés à 300 €, le prélèvement automatique de vos loyers vous simplifiera la vie. Pour en bénéficier, demandez un formulaire à l'Office, remplissez-le et renvoyez-le. Votre compte sera débité du montant de votre loyer entre le 10 et le 13 de chaque mois.

### Places de parking disponibles

L'Office dispose de 200 places de parking, principalement situées dans les résidences La Frégate et Ségoffin. Le prix mensuel est compris entre 52 € et 71 €. À saisir dès maintenant.

### À votre écoute

Fuite d'eau, panne d'électricité, problème de chauffage... en cas d'urgence, n'hésitez pas à appeler l'Office, y compris le soir et les week-ends, au 01 47 89 46 46.

## Le chiffre

# 110 000 €

c'est le montant des travaux réalisés en 2016 pour améliorer l'accessibilité des commerces et des logements.

## Lettre info

Vous informer et faire vivre vos logements

Lettre Info est une publication de l'OPH Courbevoie.

Directeur de la rédaction : Christiane Radenac.

Conception/Rédaction : Sennse • 12607

Pour nous contacter : 01 47 89 46 46.

En savoir plus :

[www.courbevoie-habitat.fr](http://www.courbevoie-habitat.fr)

## LE POINT SUR LES TRAVAUX



### Un coup de jeune pour la résidence Leclerc

Même programme ambitieux square Régnauld, où les 205 logements de la résidence Leclerc, construite en 1974, vont bientôt connaître une nouvelle page de leur histoire : ravalement des façades, remplacement des menuiseries extérieures, installations d'interphones, remise aux normes électriques ou encore résidentialisation des espaces extérieurs. Commencés en mars 2017, ces travaux prendront fin en octobre prochain.

Coût des travaux : 1,8 million €

### Vers une plus grande performance énergétique

Les chaudières au fioul des résidences Brossolette et Gaultier Mission Marchand ont été remplacées par des chaudières au gaz à haute performance énergétique. L'Office se conforme ainsi aux exigences du Grenelle de l'environnement qui préconise de réduire les émissions de CO<sub>2</sub>. Ces équipements permettront aussi une meilleure maîtrise des charges.

Coût des travaux : 611 900 €



### 5 logements neufs 113 avenue de la République

Composé de deux étages, ce petit ensemble proposera 3 logements de 3 pièces, dont un accessible aux personnes à mobilité réduite, et deux logements de deux pièces. Débutés en novembre dernier, les travaux devraient s'achever fin 2017.

Coût des travaux : 940 000 €



### Résidence Charcot : rénovation du sol au plafond

Étanchéité et isolation des toitures, isolation thermique extérieure, changement des colonnes d'évacuation et du système de chauffage ou encore installation d'une VMC dans les pièces humides... les 44 logements de ce bâtiment de 3 étages, construit en 1956, font actuellement l'objet d'une opération de rénovation, dont la fin est prévue pour l'automne.

Coût des travaux : 1,7 million €